



Conditions générales

Centres aérés artistiques

Modalités d'inscription

Ateliers enfants Villa Dutoit : les enfants doivent avoir 4 ans révolus au moment de l'atelier.

Ateliers enfants Maison Rousseau : les enfants doivent avoir 8 ans révolus au moment de l'atelier.

Ateliers parents - enfants Grand-Saconnex : les enfants sont accueillis dès 2 ans.

L'inscription à nos centres aérés artistiques se fait en suivant la procédure sur notre site internet:

labulledair.ch

Afin de garantir la qualité et la proximité de la prise en charge de l'enfant, le nombre de places est limité. En inscrivant un enfant, le parent s'engage à lui faire suivre la totalité de l'activité. Tout paiement prorata temporis est exclu.

Pour les centres aérés 4-8 ans à la Villa Dutoit, il n'y a pas de rabais octroyé à un enfant inscrit le matin ou toute la journée et qui ne participe pas au repas de midi.

Réductions et rabais

2% sont accordés sur l'ensemble de la commande lorsque celle-ci comporte au moins 4 ateliers.

Les familles à revenus modestes peuvent bénéficier d'un rabais de 5 à 10 %. Pour bénéficier de ce rabais, une demande doit être adressée à la direction, au moyen du formulaire adhoc.

Les rabais ne sont pas cumulables.

Les familles monoparentales peuvent bénéficier d'un rabais supplémentaire en adhérant à l'Association des Familles Monoparentales : afm-geneve.ch

Désistements et remboursements

Tout désistement doit être immédiatement annoncé par écrit au secrétariat de La Bulle d'Air (courrier, fax ou email).

Un montant de CHF 100.- (frais de gestion du dossier) sera retenu dans tous les cas.

En cas de désistement intervenant dans les trois semaines avant le début de l'atelier, ou alors que celui-ci a déjà commencé, la totalité du prix de l'atelier sera retenue ou exigée.

En cas de maladie ou d'accident de l'enfant, même sur présentation d'un certificat médical, aucun remboursement n'est possible et la totalité du prix du centre aéré reste due.

La Bulle d'Air se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs ateliers si le nombre minimum d'inscriptions n'est pas atteint ou pour toute autre raison. Dans ce cas, l'intégralité du paiement sera remboursée.

Enfant porteur de handicap

Afin que tout soit mis en place pour qu'il se sente bien, l'inscription d'un enfant avec un handicap s'organise sur la base d'un entretien préalable des parents ou éducateurs référents avec la responsable pédagogique de la Bulle d'Air.

Assurances

Les familles doivent attester que l'enfant est au bénéfice d'une assurance accident et d'une assurance Responsabilité Civile.